

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Décision du 9 janvier 2015 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial du secrétariat général institué au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1500215S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, modifié le 31 juillet 2014 ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique spécial du secrétariat général du 8 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique spécial du secrétariat général ;

Sur la proposition du secrétaire général,

Décident :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial du secrétariat général en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation FO

Mme Jacqueline BALZA.

M. Yves DARLOT.

Mme Laurence PICHELIN.

M. Jean-Claude PROTEAU.

Mme Françoise LEFEBVRE.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS.

M. Gildas BRANELLEC.

Au titre de l'organisation UNSA

M. Luc BODINATE.

Mme Martine MESGUICH.

Au titre de l'organisation CFDT

M. Alain POULLEAU.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation FO

M. Koumar MOUHANADAS.
M. Maxime JEBALI.
M. Olivier ROUXEL.
Mme Brigitte POREE.
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Patricia CERISAY.
Mme Marie-Christine VAN MARLE.

Au titre de l'organisation UNSA

Mme Colette VANDAELE.
M. Éric MORTIER.

Au titre de l'organisation CFTD

Mme Isabelle MESLIER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 9 janvier 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
F. ROL-TANGUY